

QuickTime™ et un  
décompresseur TIFF (non compressé)  
sont requis pour visionner cette image.

# **Pour préparer la relance économique : investissons dans le mouvement de l'action communautaire autonome**

**Présentation à ministre des Finances du Québec,  
Mme Monique Jérôme-Forget**

**Lors des consultations prébudgétaires 2009-2010  
le 24 février 2009**

**par le**

**Réseau québécois de l'action communautaire autonome**

***Pour préparer la relance économique : investissons dans le mouvement de l'action communautaire autonome***

**Rédaction :**

Céline Métivier, agente de recherche  
Germaine Chevrier, coordonnatrice par intérim  
Membres du comité exécutif

**Coordonnées du Réseau québécois de l'action communautaire autonome**

Adresse 1555, avenue Papineau, Montréal QC H2K 4H7  
Téléphone 514-845-6386  
Courriel [info@rq-aca.org](mailto:info@rq-aca.org)  
Site web <http://www.rq-aca.org>

Document déposé le 24 février 2009  
par Pierre Riley et Pierre Valois, membres du comité exécutif du RQ-ACA  
à M. Emmanuel Dubourg, adjoint parlementaire de la ministre des Finances du Québec

## **Paroles du ministre Sam Hamad**

« Parce qu'ils sont en interaction directe avec le milieu, les organismes communautaires jouent un rôle d'une importance capitale, notamment lorsqu'il s'agit de définir les besoins et d'élaborer des stratégies en vue d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens. Depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec, par l'entremise de plusieurs ministères et organismes, développe des collaborations fructueuses avec les organismes communautaires québécois et il en est fier.

L'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire comporte inévitablement une dimension humaine, mais également une dimension économique. Les sommes investies dans le milieu communautaire ont, sur l'ensemble du territoire québécois, des retombées de plus d'un milliard de dollars. Ces investissements contribuent à dynamiser les économies régionales et locales. Ils permettent non seulement de créer plus de 26 000 emplois à temps plein, mais aussi d'assurer la participation d'environ 211 000 hommes et femmes à des activités bénévoles auxquelles ils consacrent plus de 300 millions d'heures chaque année.

(...)

Les organismes communautaires réunissent et mobilisent des dizaines de milliers de personnes qui s'engagent chaque jour dans le développement de nos communautés. Ils sont présents dans tous les secteurs, soit en offrant des services d'entraide et de soutien, soit en organisant des activités et des événements rassembleurs. Leur action touche une multitude de clientèles dont les jeunes, les familles, les femmes, les personnes handicapées, les personnes malades, les personnes âgées ou encore les communautés ethnoculturelles ou autochtones.

(...)

La force du milieu communautaire réside dans sa capacité à tisser des liens de solidarité. Inspirés par son énergie, nous sommes capables de bâtir, tous ensemble, une société où il fait bon vivre.

[Sam Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.  
« Mot du ministre ». *État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire 2007-2008*.  
Québec : SACAIS, septembre 2008]

# 1. Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome

## Le RQ-ACA

Le *Réseau québécois de l'action communautaire autonome* est un organisme sans but lucratif, composé de 16 secteurs et de 4 regroupements multisectoriels représentant le mouvement d'action communautaire autonome du Québec et ses quelque 4 000 organismes.

Il est reconnu par le gouvernement du Québec comme « l'interlocuteur privilégié par rapport à l'action communautaire autonome » (*Politique gouvernementale. L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, p. 42).

## Sa mission

- a) Promouvoir l'action communautaire autonome;
- b) Participer au développement social du Québec en fonction des valeurs, des principes et des aspirations de l'action communautaire autonome;
- c) Défendre et promouvoir les intérêts des organismes et regroupements d'action communautaire autonome;
- d) Assurer leur représentation;
- e) Les informer en toute matière pertinente;
- f) Favoriser la consultation, la concertation, la mobilisation des groupes d'action communautaire autonome;
- g) Contribuer à des travaux de recherche sur l'action communautaire autonome.

## 2. L'action communautaire autonome : au service de la population

On dénombre au Québec environ 4 000 organismes qui oeuvrent en action communautaire autonome (ACA). Ces organismes sont reconnus par le gouvernement québécois en vertu de huit critères énoncés dans la politique *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* (adoptée en juillet 2001) :

- être un organisme à but non lucratif;
- être enraciné dans la communauté;
- entretenir une vie associative et démocratique;
- être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations;
- avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;
- poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale;
- faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée;
- être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.

Aujourd'hui, ces quelque 4 000 organismes d'action communautaire autonome s'activent dans une grande variété de l'activité humaine au Québec :

Action bénévole – Autochtones – Communautés culturelles – Consommation – Défense des droits – Développement communautaire – Éducation à la solidarité internationale – Éducation populaire autonome – Environnement – Famille – Femmes – Formation – Immigration – Jeunes – Lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres – Logement – Loisir – Médias communautaires – Personnes handicapées – Santé et services sociaux

Une grande partie de ces organismes oeuvrent auprès de segments de la population qui risquent d'être affectés durement par la crise économique, soit les gens de la classe moyenne et de la classe des plus défavorisés. Les mesures que vous proposez pour atténuer les impacts de la crise économique sur les finances publiques - hausses de tarifs et compressions dans les programmes et services - auront pour effet d'empirer la situation.

En situation de crise, la population a tendance à se tourner vers les organismes d'action communautaire autonome pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés et pour chercher de l'aide. Elle aura raison, puisque c'est bien cela le rôle primordial que se donne la multitude d'organismes communautaires autonomes existants sur le territoire québécois! Ce sont des organismes proches des personnes, qui se préoccupent de leurs besoins et, surtout, qui les aident à trouver des solutions à long terme. Ils le font par des actions au quotidien : budgéter, écouter, loger, vêtir, nourrir, revendiquer des droits, participer à la vie démocratique, développer des compétences, éduquer, informer, guérir, protéger l'environnement, etc. Ce sont ces petits gestes qui feront toute une différence pour les populations appauvries par la crise économique.

Or, la plupart de ces organismes fonctionnent déjà à pleine capacité et une grande partie d'entre eux avec peu de moyens financiers. Il devient donc urgent de prévoir un rehaussement significatif du financement de la mission de ces organismes.

Nous reconnaissons l'importance du soutien financier du gouvernement du Québec attribué actuellement à la mission des groupes d'action communautaire autonome, qui dépasse les 400 millions de dollars. Nous déplorons toutefois que les sommes accordées soient très variables selon les programmes, les ministères et le type d'organismes. Les données du tableau 1 démontrent ces disparités et mettent en évidence le fait que la moitié des groupes reçoit moins de 65 000 \$ en soutien à leur mission. Comment un organisme peut-il payer un loyer, embaucher du personnel et offrir des services avec des sommes aussi peu élevées? En faisant des miracles! Comment pourra-t-il répondre aux nouveaux besoins exprimés par la population en période de crise sans accroissement de son financement? C'est mission impossible!

**Tableau 1**  
**Soutien financier versé en appui à la mission globale 2007-2008,**  
**par ministère et organisme gouvernemental <sup>(1)</sup>**

Ministère/Organisme	Soutien à la mission globale 2007-2008	% du soutien total	Moyenne	Médiane	Nbre org.
Ministère de la Santé et des Services sociaux	341 710 901 \$	65,0 %	120 363 \$	72 992 \$	2839
SACAIS	20 654 822 \$	83,4 %	51 126 \$	47 169 \$	404
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (Éducation)	16 456 421 \$	93,4 %	90 919 \$	92 000 \$	181
Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (Famille)	16 078 963 \$	93,9 %	59 996 \$	54 697 \$	268
Secrétariat au loisir et au sport	10 754 622 \$	64,0 %	69 385 \$	65 510 \$	155
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	5 055 263 \$	92,8 %	34 157 \$	23 659 \$	148
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (Dév. économique)	2 200 000 \$	100,0 %	100 000 \$	80 000 \$	22
Société d'habitation du Québec	1 457 568 \$	98,1 %	31 776 \$	29 700 \$	45
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (Recherche)	1 325 55- \$	86,3 %	120 505 \$	100 000 \$	11
Secrétariat aux affaires autochtones	944 154 \$	100,0 %	85 832 \$	65 000 \$	11
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	636 717 \$	5,5 %	37 454 \$	16 413 \$	17
Ministère des Relations internationales	425 000 \$	7,6 %	35 417 \$	25 000 \$	12
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	390 000 \$	5,3 %	65 000 \$	70 000 \$	6
Ministère de la Justice	110 100 \$	1,1 %	--	--	2
Office des personnes handicapées du Québec	50 000 \$	10,3 %	50 000 \$	--\$	1
Conseil des arts et des lettres du Québec	39 207 \$	100,0 %	7 841 \$	8 291 \$	5
Ministère de la Sécurité publique	12 000 \$	0,1 %	12 000 \$	--	1
	<b>418 273 618 \$</b>	<b>61,5 %</b>	<b>101 326 \$</b>	<b>65 479 \$</b>	<b>4128</b>

Source : *État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire 2007-2008*. SACAIS, septembre 2008.

(1) Nous avons exclu les sommes accordées par Emploi-Québec et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à des organismes qui, selon nous, ne correspondent pas aux critères de l'action communautaire.

Nous déplorons également qu'un des engagements importants du gouvernement dans la Politique de reconnaissance de l'action communautaire, « faire en sorte que le dispositif de soutien financier à l'action communautaire autonome soit généralisé dans les ministères et organismes gouvernementaux afin d'appuyer la mission globale des organismes d'action communautaire autonome »<sup>1</sup>, ne soit pas respecté. Nous avons identifié huit ministères et organismes gouvernementaux qui n'offrent aucun programme de soutien à la mission ainsi que sept qui n'offrent aucun soutien financier aux organismes communautaires.

**Tableau 2**

<b>Ministères et organismes gouvernementaux sans programme de soutien à la mission</b>	<b>Ministères et organismes gouvernementaux n'offrant aucun soutien financier</b>
Ministère de la Justice	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Ministère de la Sécurité publique	Ministère des Finances
Ministère des Affaires municipales et des Régions	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Office des personnes handicapées du Québec	Ministère des Services gouvernementaux
Secrétariat à la condition féminine	Ministère du Tourisme
Secrétariat à la jeunesse	Ministère du Travail
Secrétariat aux aînés	Secrétariat du Conseil du trésor
Société de l'assurance automobile du Québec	

Source : *État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire 2007-2008*. SACAIS, septembre 2008.

Comme l'a déjà spécifié le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad, le soutien financier gouvernemental aux organismes communautaires ne représente que 55 % du financement total de ces organismes. Normalement, ce financement constitue un levier important pour susciter la contribution d'autres donateurs et donatrices.

**En période de crise, il devient cependant difficile de compter sur un accroissement des donations. Ce ne sont pas les entreprises qui sollicitent déjà de l'aide du gouvernement qui pourront contribuer au financement des organismes communautaires. Ce n'est pas non plus la population déjà affectée par la crise qui pourra accroître sa contribution financière. Déjà, les fondations privées envisagent des baisses dans le cadre de leur campagne de levée de fonds.**

La bonification de l'aide gouvernementale en soutien à la mission des organismes d'action communautaire autonome devient donc PRIMORDIALE en temps de crise. Elle aura pour effet de consolider ces organismes, mais aussi de dynamiser les économies locales et régionales, en favorisant notamment la création d'emplois.

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec. *Politique gouvernementale. L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, septembre 2001, p. 27.

### 3. Trois mesures pour mieux soutenir l'action communautaire autonome

Pour que les groupes d'action communautaire autonome puissent contribuer pleinement à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, tel que libellé dans le titre de la politique gouvernementale<sup>2</sup>, et pour qu'ils participent à la relance économique du Québec, il importe de leur assurer un soutien adéquat.

#### MESURE NO 1

**Prévoir pour chacun des ministères et organismes gouvernementaux des sommes suffisantes pour supporter adéquatement la mission globale des groupes d'action communautaire autonome qui leur sont rattachés. Se baser sur les seuils planchers déterminés collectivement par les membres du RQ-ACA (voir tableau 3) et porter une attention particulière aux groupes les plus pauvres (en dessous de 50 000 \$ par année).**

**Tableau 3**  
**Seuils planchers du financement gouvernemental québécois en appui à la mission globale, indexés pour 2008**

Types d'organismes	Phases de croissance		
	1 <sup>er</sup> Financement	Consolidation	Développement
Accueil, écoute, éducation, orientation, défense collective des droits, aide, entraide ou dépannage	82 561 \$	110 082 \$	137 602\$
Soutien aux milieux de vie	99 074 \$	132 098 \$	165 123 \$
Maisons d'hébergement	264 197 \$	352 262 \$	440 328 \$
Autres problématiques aiguës	165 123 \$	220 164 \$	275 205 \$
<b>Regroupements</b>	<b>Local</b>	<b>Régional</b>	<b>National</b>
	82 561 \$	110 082 \$	193 643 \$
Fourchettes de financement	à	à	à
	137 602 \$	187 139 \$	330 246 \$

Source : RQ-ACA. *Les besoins en financement gouvernemental des organismes et regroupements en action communautaire autonome : document de référence sur les seuils planchers*, 11 février 2009.

<sup>2</sup> Gouvernement du Québec. *Politique gouvernementale. L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, septembre 2001.



Le 1<sup>er</sup> mai 2008, nous avons déposé au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, une proposition d'éléments à intégrer au futur *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire*. Notre proposition ayant été bien reçue par l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux qui accompagnent les organismes communautaires, nous attendions le dévoilement de ce Plan d'action avec beaucoup d'impatience. Avec le déclenchement des élections à la fin 2008, le dévoilement a été retardé. La crise vient cependant nous rappeler l'urgence de mettre en œuvre un tel plan.

## MESURE NO 2

**Donner rapidement les moyens au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, de mettre en œuvre un nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire qui respecte les besoins du milieu et qui contribue à le consolider à long terme.**

Afin de faire face à la crise et de préparer la relance économique, plusieurs organismes en action communautaire autonome vous ont déjà fait part de mesures qui devraient protéger en premier lieu les personnes à faibles et moyens revenus. Nous pensons, par exemple, à l'application d'une fiscalité plus progressive, à l'élimination de mesures favorisant l'évasion fiscale, à l'augmentation du salaire minimum, à la création de logements sociaux, etc.

## MESURE NO 3

**Prendre en considération les propositions des organismes d'action communautaire autonome pour faire face à la crise, en mettant en place des mesures qui permettraient d'améliorer le niveau de vie des populations les plus démunies et d'augmenter l'offre de services à cette même population.**